

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 DECEMBRE 2020**

Document approuvé par le Conseil Municipal en date du 2 mars 2021

L'an deux mille vingt, le 8 décembre, à 18 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire à huis clos, sous la Présidence de Mr Alain WALLART. Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de conseillers votants :	19
Date de la convocation :	2 décembre 2020

Étaient présents :

Alain WALLART, Anne-Marie DUPAS, Sylvain CHARLET, Mariannick JASPART Jacques-Philippe BERNARD, Liliane PLANTIN, Pascal JASPART, Patricia VANHAELEWYN, Jean-Baptiste MORTREUX, Francis POULAIN, Bernadette DELCOURT, Alexandre MORET, Blandine HEMBERT, Françoise BERNARD, Hervé POPLAWSKI,

Absents/Excusés:

Michel LOCQUET	donne procuration à	Alain WALLART
Yves PETAIN	donne procuration à	Jean-Baptiste MORTREUX
Johan COUSIN	donne procuration à	Hervé POPLAWSKI
Céline VITEZ	donne procuration à	Mariannick JASPART

Secrétaire de séance :

Patricia VANHAELEWYN

Monsieur le Maire s'étonne que Monsieur PETAÏN, conseiller municipal d'opposition, donne procuration à Monsieur MORTREUX, conseiller municipal de la majorité, alors que, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, il est permis à chaque conseiller municipal présent d'être porteur de deux procurations.

Ainsi, Monsieur POPLAWSKI aurait pu disposer des procurations de Messieurs COUSIN et PETAÏN, tous deux absents de la réunion.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Compte rendu de la dernière réunion de conseil (30 octobre 2020)
- 2) Département du Nord : Désignation des représentants de la commune à l'agence iNord
- 3) Budget Primitif 2020 : Décision Modificative N°2
- 4) Conseil Municipal : Remplacement de Mme Vanhooland, démissionnaire, dans les diverses commissions
- 5) Département du Nord : Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs pour la mise en conformité de la salle des fêtes (alarme incendie)

1) **Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Cession d'un véhicule Renault KANGOO
- Mise en conformité de la salle des fêtes (alarme incendie) - Lancement d'une procédure de marchés publics de Travaux

Adopté à l'unanimité

2) **Approbation du Compte rendu (30 octobre 2020)**

Adopté à l'unanimité

3) **Département du Nord : Désignation des représentants de la commune à l'agence iNord**

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.* »,

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales...* »,

Vu la délibération numéro 18 en date du 10 Avril 2017 par laquelle la commune a adhéré à iNord.
Considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- De désigner Mr Alain WALLART comme son représentant titulaire à l'Agence, et Mr Jacques-Philippe BERNARD comme son représentant suppléant.
- D'autoriser le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

4) Budget Primitif 2020 : DM N°2

Vu le Compte Administratif 2019,

Vu le Budget Primitif 2020,

Considérant que, conformément aux instructions budgétaires et comptables (annexe à l'arrêté du 9 novembre 1998, journal officiel du 10 novembre 1998), il convient de procéder aux ajustements nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE : De modifier comme suit le Budget Primitif 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANTS
21	2152		Installations de voirie	+ 2 100.00
21	2183		Matériel de bureau et matériel informatique	+ 1 600.00
21	2135		Installations Générales	+ 25 500.00
21	2184		Mobilier	+ 4 472.40
21	2135		Installations Générales	+ 48 400.00
23	2313	268	Constructions	- 82 072.40
21	2128		Autres Agencements	-1 000.00
21	2128	243	Autres Agencements	+ 1 000.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANTS
022			Dépenses Imprévues	- 2 500.00
65	6531		Indemnités	+1 570.00
65	6535		Formation	+ 930.00

L'augmentation des crédits au budget Formation est dû au fait que les trois élus de l'opposition sont allés en formation une journée.

5) Conseil Municipal : Remplacement de Mme Vanhooland dans les diverses commissions

Suite à la démission de **Mme Brigitte VANHOOLAND** en date du 16 Août 2020 Conseillère Municipale liste « *Féchain 2020 le Renouveau* » et dans la mesure où **Mme Noëlla ALTERS**, suivante de la liste, ne souhaite pas prendre le poste laissé vacant (courrier du 9 septembre 2020) **Mr Johan COUSIN**, placé en cinquième position de la liste « *Féchain 2020 le Renouveau* », est nommé conseiller municipal.

Mr le maire propose au Conseil Municipal de pourvoir au remplacement de Mme Vanhooland dans les différentes commissions communales où celle-ci était titulaire.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que M. le Maire préside toutes les commissions communales. M. le Maire indique néanmoins que ces commissions sont animées par l'adjoint en charge de la délégation concernée. Dans les listes ci-dessous, l'adjoint vice-président de la commission apparaît en caractères gras.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de nommer les commissaires suivants :

Commission à la communication :

Alain WALLART, **Jacques Philippe BERNARD**, Sylvain CHARLET, Mariannick JASPART, Liliane PLANTIN, Anne-Marie DUPAS, Alexandre MORET et Patricia VANHAELEWYN, Bernadette DELCOURT, Céline VITEZ, Yves PETAIN, Françoise BERNARD, **Johan COUSIN**,

Commission scolaire, jeunesse et sports :

Alain WALLART, Sylvain CHARLET, Alexandre MORET, Françoise BERNARD, Céline VITEZ, Anne-Marie DUPAS, Johan COUSIN, Blandine HEMBERT, Pascal JASPART, Mariannick JASPART

6) Département du Nord : Demande d'Aide Départementale aux Villages et Bourg – Mise en conformité de la salle des fêtes (alarme incendie)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de mise en conformité de la salle des fêtes et plus particulièrement l'alarme incendie.

Considérant que le projet est conforme à la notice de présentation du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le projet de mise en conformité de la salle des fêtes et plus particulièrement l'alarme incendie.

- sollicite pour ce projet une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2020.
- Impute la dépense au Budget Primitif 2021

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7) Cession d'un véhicule Renault KANGOO

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Renault Kangoo acheté en 2004 n'est plus utilisé par les services techniques.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Par courrier en date du 3 décembre 2020, la société EURL Agence Laisne demeurant 8 rue Alfred Merliot 59247 féchain a fait une proposition d'achat correspondant au prix de 500 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à céder le véhicule Renault Kangoo en l'état.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à vendre en l'état le véhicule Renault Kangoo acheté en 2004,

PRECISE que le prix de vente du véhicule est de 500 €,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes,

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération,

8) Mise en conformité de la salle des fêtes (alarme incendie) - Lancement d'une procédure de marchés publics de Travaux

VU l'article L. 2122 – 21 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de FECHAIN de procéder, par voie d'appel d'offres, à la consultation des entreprises pour la fourniture et pose ainsi que la mise en service d'une alarme incendie pour la mise en conformité de la salle des fêtes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la fourniture et pose ainsi que la mise en service d'une alarme incendie pour la mise en conformité de la salle des fêtes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de la dite consultation.

Réponses aux questions écrites de Monsieur PETAIN, élu minoritaire absent.

Question n°1 : Qu'en est-il de l'avancée du lotissement ?

Réponse de Monsieur le Maire : la viabilisation du futur lotissement n'a pas pu démarrer dans les temps dans la mesure où le dossier « Loi sur l'eau » déposé par le lotisseur à la DDTM de Lille est toujours en cours d'instruction.

Preuves écrites à l'appui, Monsieur le Maire précise que ce dossier avait été envoyé en mars 2020 et que, bizarrement, le service instructeur a demandé des pièces complémentaires en ...septembre !

Il regrette cette lenteur administrative qui pénalise le démarrage du chantier.

Question n° 2 : Quid de l'éclairage de Noël dans cette période de morosité actuelle ?

Monsieur le Maire s'étonne de cette question venant de l'opposition, qui, lors d'un précédent conseil, interrogeait la commune sur la dépense énergétique liée à l'éclairage public.

Monsieur le Maire précise qu'un effort avait été fait au niveau de la place de la mairie, notamment par l'installation d'un sapin de Noël décoré, mais qu'il était néanmoins déçu par la taille de celui-ci. Il souhaite qu'on fasse beaucoup mieux en décembre 2021.

Il tient également à préciser que l'esprit de Noël, c'est l'affaire de tous et que, par conséquent, rien n'empêche les Féchinois de décorer la façade de leurs habitations.

Question n° 3 : Pouvez-vous communiquer le montant de la trésorerie (compte 515) au 31/12/2019 figurant au compte de gestion 2019 ?

Réponse : 312 970 euros

Question n° 4 : Pouvez-vous nous communiquer le montant des travaux de la médiathèque en phase avant-projet définitif (APD) ?

Réponse de Monsieur le Maire : 1 357 887 euros HT pour le bâtiment abritant la médiathèque et les salles pour les activités périscolaires.

Coût du parvis : 208 903 euros HT

Coût de la coursive : 114 418 euros HT (cette coursive est prévue pour relier la médiathèque à la future cantine).

Monsieur le Maire précise que des subventions à hauteur de 70% du HT sont attendues pour l'espace culturel (Département, Région, Agglo).

FIN DE SEANCE